

# L'ouverture dominicale divise les élus

Le Conseil municipal de Barjouville s'est réuni pour sa première séance de l'année, mardi soir, à la mairie sous la présidence du maire, Benoît Delatouche.

Les élus ont autorisé le maire à solliciter l'avis de Chartres Métropole sur une ouverture des commerces pour huit dimanches dans l'année 2021 à Barjouville. Un choix qui ne fait pas l'unanimité parmi les élus.

Ces ouvertures commerciales exceptionnelles font partie des dérogations au repos dominical. L'article du 6 août 2015 autorise un maximum de douze dimanches travaillés dans les commerces.

## « Une année exceptionnelle »

Yvan Berthe, conseiller de la majorité, y est opposé. « Pour moi, on ne travaille pas et on ne fait pas ses courses le dimanche. Petit à petit, des choses exceptionnelles deviennent habituelles. »

Benoît Delatouche de répondre : « Le Covid a changé les habitudes des gens. Dans la zone d'activité, il y a du monde tous les jours. C'est une opportunité que l'on offre aux commerçants. »

Alain Toutay, ancien maire et conseiller d'opposition, souligne : « C'est une année exceptionnelle. Avec les confinements et maintenant le couvre-feu



**PROJET.** Le Conseil sollicite des subventions pour la création d'une salle sportive à dominante danse et gymnastique au complexe sportif André-Ouaggini.

à 18 heures, les commerçants perdent du chiffre d'affaires. Il ne faut pas les laisser mourir. »

Jean-François Lelarge, adjoint, ajoute : « Si ces ouvertures dominicales supplémentaires peuvent sauver des emplois et des commerces. »

**Subventions.** Le Conseil municipal a approuvé une demande de subventions au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour la création d'une salle sportive à dominante danse et

gymnastique au complexe sportif André-Ouaggini. (coût estimé : 1,6 M € TTC).

Le montant du projet a interpellé des élus et fait débat. L'opposition a voté contre et deux membres de la majorité se sont abstenus. Patrick Geray, conseiller de la majorité, estime le montant du projet trop élevé. Pour Yvan Berthe : « Il ne faut pas oublier qu'il y a derrière des coûts de fonctionnement pour la commune. »

Benoît Delatouche explique : « C'est une des promesses de ma campagne électorale. Le foyer culturel, aujourd'hui, n'est plus fonctionnel. C'est également un bâtiment énergivore en énergie pour le chauffage. Je ne ferai pas appel à l'impôt pour payer des projets. »

Les élus ont également sollicité des subventions au titre de la DETR pour financer des travaux de réhabilitation du lavoir et de la passerelle à la prairie communale.

D'autres subventions ont été demandées au titre du Fond départemental à l'investissement (FDI) pour la création de la salle sportive et des travaux de sécurité et d'aménagement de voirie dans l'ensemble de la commune.

Le Conseil sollicite également une aide départementale pour le développement de la ludothèque à la médiathèque. ■

## Le projet de maison de santé avance

Le maire informe les élus que le projet cœur de village avance ainsi que le projet de maison de santé pluridisciplinaire. Les terrains devraient être vendus et les permis de construire déposés au premier semestre. L'écu indique également que cinq praticiens vont s'installer prochainement dans des locaux provisoires à l'ancienne école maternelle ainsi qu'une fleuriste. Parmi les praticiens : deux orthophonistes, un(e) ostéopathe, un(e) pédicure podologue et un(e) psychologue. « Il devrait également y avoir deux pédiatres », souligne l'écu.